

à Ève qui l'avait commis, mais à toute sa postérité qui y avait part.

CHAPITRE XXVI.

Beau passage de saint Clément d'Alexandrie.

L'un des plus anciens auteurs, après saint Justin et saint Irénée, c'est saint Clément, prêtre d'Alexandrie, qui parle ainsi dans son *avertissement aux Gentils*¹, en expliquant les mauvais effets du plaisir des sens : *L'homme qui était libre à cause de sa simplicité* (Dieu l'ayant créé simple et droit, ainsi qu'il est écrit dans l'Écclésiaste) *s'est trouvé lié au péché* (par la volupté), *et Notre-Seigneur l'a voulu délivrer de ses liens*². On voit que ce ne n'était pas seulement aux peines, mais encore au péché qu'il était lié, et que c'est de ce lien que Jésus-Christ l'a délivré. Qui dit l'homme, dit ici sans contestation tout le genre humain. Adam n'est pas le seul lié au péché, ni le seul que Jésus-Christ est venu délier; tous les hommes sont regardés en Adam comme un seul pécheur, et en Jésus-Christ comme un seul affranchi par l'unité du même corps et l'influence du même esprit.

Il enseigne, dans le *Pédagogue*³, que le baptême est appelé *un lavoir*, parce qu'on y lave les péchés; et une grâce, parce qu'on y remet la peine qui leur est due. Il fait donc voir qu'on ne vient dans ce sacrement à la rémission de la peine, que par celle de la culpé; et selon la doctrine de saint Augustin et du concile de Carthage, que le baptême serait faux dans les enfants si l'on n'y trouvait l'un et l'autre.

Après avoir rapporté dans le troisième livre des *Tapisseries*⁴ le sentiment de Basilide, qui condamnait la génération des enfants, à quoi cet hérésiarque faisait servir le passage de Job, où il est porté que nul n'est exempt de tache, pas même l'enfant d'un jour; et le verset où David confesse qu'il a été conçu dans les péchés, il conclut : *Qu'encore qu'il soit conçu dans les péchés, il n'est point lui-même dans le péché*, ce qui serait contradictoire, si on n'expliquait qu'il n'est point dans un péché qui vienne de lui, quoiqu'il soit dans un péché qui vient d'un autre.

On trouve même en termes formels cette distinction dans ce savant auteur, au quatrième livre des *Tapisseries*, où il est porté⁵ : *Que l'enfant, à la vérité, n'a point péché, mais actuellement et en lui-même* ἐνεργῶς, ἐν ἑαυτῷ. Il est vrai que ces paroles sont de Basilide; mais saint Clément

ne les contredit pas, et ne reprend, dans le discours de cet hérétique, que de dire qu'on a commis des péchés dans une autre vie précédente, laissant tout le reste en son entier, comme en effet il n'y a rien que de véritable.

Et le même Père fait bien voir qu'à la réserve de cette autre vie, et des péchés qu'on y pourrait avoir commis, la doctrine de Basilide était véritable, puisque dans le troisième livre des *Tapisseries*, il enseigne qu'un prophète reconnaît des impiétés dans les enfants qui étaient le fruit de ses entrailles¹, et qu'il appelle de ce nom d'impies, non pas la génération en elle-même, ni ces paroles croissez et multipliez, prononcées de la bouche de Dieu; mais, dit-il, les premiers appétits qui nous viennent de notre naissance, ἐκ γενέσεως, et qui nous empêchent de connaître Dieu.

Par là donc il a désigné la concupiscence que nous apportons en naissant. Il l'appelle une impiété, non point en acte formé, mais quant à la tache qui nous en demeure en habitude, en puissance, en inclination; et cela qu'est-ce autre chose que le fond du péché originel; puisque, selon saint Augustin², c'est à ce fond qu'adhère la tache qui est effacée dans le baptême?

CHAPITRE XXVII.

Que la concupiscence est mauvaise; que par elle nous sommes faits un avec Adam pécheur; et qu'admettre la concupiscence, c'est admettre le péché originel: doctrine mémorable du concile de Trente sur la concupiscence.

Il faut donc ici remarquer que tous les passages (qui sont infinis) où nous trouvons la concupiscence, comme un mal venu d'Adam, inhérent en nous, nous montrent dans tous les hommes le fond du péché originel; cette concupiscence étant le mal même dont saint Paul a dit: *Le mal réside en moi, ou le mal y est attaché, y est inhérent*, MALUM MIHI ADJACET³. Le cardinal Bellarmin prouve, par ce passage et par beaucoup d'autres, que la concupiscence est mauvaise⁴. Comme elle est inséparable de notre naissance, et qu'elle vient, avec la vie, d'Adam devenu pécheur, elle nous fait un avec lui en cette qualité, et contient tout son péché en elle-même. C'est pourquoi saint Clément d'Alexandrie l'appelait une impiété. C'est aussi ce qui faisait dire à saint Grégoire de Nazianze, qu'elle désirait toujours le fruit défendu⁵. Le concile de Trente, en expliquant en quel sens elle peut être appelée péché,

¹ Lib. III, p. 342.

² De nupt. et conc. I II; 1, ad Bonif. Cont. Jul. III, IV.

³ Op. imp. lib. I, II, etc.

⁴ Rom. VII, 21.

⁵ De amiss. gr. et stat. pecc. lib. VI, cap. XIV.

⁶ Tom. I, p. 93, Carm.

décide, à la vérité, qu'elle ne l'est pas véritablement et proprement, NON VERE ET PROPRIE; mais c'est, dit-il¹, dans les baptisés, IN RENATIS; ce qui semble indiquer que dans les autres et avant ce sacrement, c'est un péché véritable et proprement dit, tant à cause qu'elle domine dans les âmes où la grâce n'est pas encore, et qu'elle y met un désordre radical, qu'à cause qu'elle est le sujet où s'attache la faute d'Adam et le péché d'origine. C'est la doctrine constante de saint Augustin, dans laquelle on a déjà vu, et on verra de plus en plus, qu'il n'ajoute rien à la tradition des saints qui l'ont précédé.

CHAPITRE XXVIII.

Passages d'Origène: vaines critiques sur ces passages, décidées par son livre contre Celse: que cet auteur ne rapporte pas à une vie précédente, mais au seul Adam, le péché que nous apportons en naissant: pourquoi saint Augustin n'a cité ni Origène ni Tertullien.

Nous pouvons ranger Origène après son maître Clément Alexandrin. Les témoignages de cet auteur pour le péché originel sont si exprès, que ceux mêmes de saint Augustin ne le sont pas plus; et en si grand nombre, qu'il ne faut pas entreprendre de les copier tous. Tout le monde sait ceux des homélies VIII et XII sur le Lévitique², du traité IX sur saint Matthieu³, du traité XIV sur saint Luc⁴, où il est parlé du baptême des petits enfants en rémission des péchés et des souillures de leur naissance, dont ils ne peuvent être purifiés que par le baptême, conformément à cette parole de Notre-Seigneur: *Si on ne renaît d'eau et du Saint-Esprit, on n'entre pas dans le royaume de Dieu*. On voit aussi par le livre V, sur l'épître aux Romains⁵, que par εφ ᾧ il a entendu in quo, avec la Vulgate; et non pas QUATENUS ou EO QUOD, à cause que, comme le voulaient les pélagiens; par où il établit que tous les hommes ont été dans le paradis en Adam. Il enseigne, dans le même endroit, que la mort qui a passé à tous les hommes par Adam, est celle de l'âme, par conséquent le péché, d'où suit en tous la mort du corps.

On fait diverses critiques sur quelques-uns de ces passages d'Origène, et il y en a qui veulent qu'une partie ne soit pas de lui⁶, comme ceux sur le Lévitique. On dit aussi, après saint Jérôme, que les péchés qui sont remis par le baptême sont attribués, par Origène, à une vie précédente; mais cela ne se trouvera pas, et Origène

les attribue constamment au péché d'Adam. Pour la critique qui ôte à Origène les homélies sur le Lévitique, elle n'est pas suivie; car tout y ressent Origène; et quoi qu'il en soit, la difficulté est levée, puisqu'il dit la même chose dans les autres homélies, comme sur saint Matthieu et saint Luc. Les livres sur l'épître aux Romains, traduits par saint Jérôme, ne sont ni douteux ni suspects et ne souffrent point de réplique. Origène y réfute même ceux qui voulaient trouver dans une autre vie, qui précédait celle-ci, le péché que nous apportons en naissant¹.

Mais ce qui finit toutes les critiques sur le sujet d'Origène, c'est sa doctrine constante dans son livre contre Celse, où nous avons le grec de ce grand auteur, sans qu'il faille nous en rapporter à ses interprètes. Il enseigne premièrement, que nul homme n'est sans péché, et que nous sommes tous pécheurs par nature²: secondement, que nous le sommes par naissance; et ce qui est décisif, que c'est pour cela que la loi ordonne qu'on offre pour les enfants nouvellement nés le sacrifice pour le péché, à cause qu'ils ne sont point purs de péché, et que ces paroles de David: *J'ai été conçu en iniquité, leur conviennent en cet état*³. Nous avons remarqué ailleurs⁴ deux autres passages, où cet auteur entend du péché originel ce célèbre verset de David; mais celui-ci, qui est le plus décisif, à cause du livre où il se trouve, nous avait échappé. Troisièmement, il regarde la nature raisonnable comme corrompue et pécheresse⁵, ce qui emporte un véritable péché commun à toute notre nature. Quatrièmement, Origène rapporte toujours cette tache originelle au péché d'Adam⁶, ce qui ne laisse aucun doute du sentiment de ce grand homme.

Il est vrai que sur l'épître aux Romains, en racontant toutes les manières dont Adam a pu nuire à sa postérité, il remarque, entre les autres, celle que les pélagiens ont suivie depuis, c'est-à-dire, celle de l'exemple qu'il nous a laissé de désobéir; mais c'est en présupposant, et là, et partout ailleurs, une autre manière de nous nuire, en faisant passer à nous, par la naissance, un véritable péché, qu'il fallait laver par le baptême, même dans les petits enfants.

Il est vrai encore qu'Origène a reconnu dans les âmes une vie, qui a précédé celle où elles se trouvent unies à un corps mortel; car il la croyait nécessaire pour justifier la diversité infinie des

¹ P. 344, 352, 353.

² Lib. III, p. 149, 150, 151.

³ Ibid. VII, p. 365, 366.

⁴ Supp. in Psal. t. I, p. 610.

⁵ Lib. IV, p. 229.

⁶ Ibid. p. 291; VII, p. 350, 351, 366.

¹ Admon. ad. Gent. p. 51.

² Ecc. VII, 30.

³ Pedag. I, 6.

⁴ P. 342.

⁵ P. 369.

peines et des états dans la vie humaine, lesquels il ne croyait pas pouvoir rapporter au seul péché originel, qui était commun à tous. Il disait donc que la cause de cette inégalité était les divers mérites dans une vie précédente; mais il ne se trouvera pas qu'il ait une seule fois allégué cette raison, quand il a parlé de ce péché que nous apportions en naissant, et qu'il fallait expier par le baptême; au contraire, nous avons vu qu'il l'a toujours rapporté au premier Père; et lorsque saint Jérôme lui attribue autre chose¹, c'est plutôt une conséquence qu'il remarque qu'on eût pu tirer de ses principes, qu'une doctrine qu'il ait jamais enseignée.

Au reste, d'autres que nous, et entre autres le père Garnier, après le père Petau, si je ne me trompe, ont fait voir que les pélagiens, loin d'avoir prétendu suivre Origène, se glorifiaient de combattre ses erreurs; et, quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'ils ne peuvent avoir pris de lui leur doctrine contre le péché originel, puisque ce grand homme a ait établi la sienne dans les mêmes termes dont saint Augustin s'est servi, et avec toute l'évidence qu'on a vue.

Que si ce Père n'a pas employé l'autorité d'Origène, non plus que celle de Tertullien, c'est qu'ils étaient des auteurs flétris; le premier, par le jugement de Théophile d'Alexandrie, confirmé par celui du pape saint Anastase; et le second, par son schisme: mais comme ce n'est point sur cet article que ces grands auteurs ont été notés, et qu'au contraire ils l'ont expliqué selon toutes les règles de la tradition, on peut très-bien les employer pour en expliquer la suite.

CHAPITRE XXIX.

Tertullien exprime de mot à mot toute la théologie de saint Augustin.

Outre le passage de Tertullien qu'on a déjà remarqué² en parlant de saint Irénée, nous trouvons encore dans ce grave auteur³, que la raison nous venant de Dieu, ce qu'il y a en nous contre la raison nous est venu par l'instinct du diable, et que ce n'est autre chose que cette première faute de la prévarication d'Adam, PRIMUM ILLUD PRÆVARICATIONIS ADMISSUM, qui depuis est demeurée inhérente en nous, et nous a passé en nature, ADOLEVIT ET COADOLEVIT AD INSTAR NATURALITATIS, à cause qu'elle est arrivée au commencement de la nature même, IN PRIMORDIO NATURE. Il faut entendre par ce terme PRIMORDIUM, non-seulement le commencement par l'ordre des temps, mais encore le com-

¹ Dial. III.

² Ci-dessus, chap. XXV.

³ De animâ, cap. XVI.

mencement par principe et par origine; et cela n'est autre chose que de reconnaître ce grand changement arrivé, et dans notre corps et dans notre âme, au commencement et dans la source du genre humain, que saint Augustin a eu à défendre contre les pélagiens. On ne pouvait pas reconnaître mieux cet *in quo* de l'épître aux Romains, ni dire plus fortement que nous avons tous péché en Adam, qu'en disant que son péché nous était passé en nature¹; et la conséquence naturelle de ce grand principe, est celle que Tertullien reconnaît aussi dans la suite, que les enfants, même des fidèles, naissent impurs: que pour cela Jésus-Christ a dit, que si on ne renaissait de l'eau et du Saint-Esprit on n'aurait point de part à son royaume; et qu'ainsi toute âme était réputée être en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit renouvelée en Jésus-Christ. Être en Adam, n'est pas seulement être dans la peine, mais encore être dans la malédiction, dans la damnation, dans la perte, dans le péché; et c'est pourquoi il ajoute: que toute âme est pécheresse, à cause de son impureté, et le demeure toujours, jusqu'à ce qu'elle soit régénérée par le baptême. Ce sacrement n'ôte point la mort, il n'ôte point le fond de la concupiscence. Si donc le baptême ôte à l'âme quelque tache, on n'en voit point d'autre que celle du péché, qu'elle contracte, dit Tertullien, par son union avec la chair, à cause, continue-t-il, de la convoitise par laquelle elle convoite contre l'esprit, ce qui la rend pécheresse autant que la chair le peut être.

Voilà toute la théologie du péché originel aussi clairement expliquée qu'aurait pu faire saint Augustin, depuis la dispute des pélagiens: voilà le premier péché qui passe en nature à tous les hommes: en voilà la propagation par la concupiscence de la chair: en voilà la rémission dans le baptême, et je ne sais plus rien à y ajouter.

CHAPITRE XXX.

Erreur des nouveaux critiques, qu'on parlait obscurément du péché originel avant saint Cyprien: suite des passages de Tertullien, que ce saint appelait son maître: beau passage du livre *De pudicitia*.

On ne voit donc pas pourquoi nos critiques ont voulu insinuer qu'on ne parlait qu'obscurément de cette doctrine avant saint Cyprien. Il est vrai qu'il n'y a rien de plus net que ces paroles de ce saint martyr, citées par saint Augustin², que nous devons baptiser les enfants, parce qu'autant qu'il est en nous, nous ne devons perdre aucune âme: par où il montre que l'âme est per-

¹ De animâ, cap. XLI.

² Lib. III, de pecc. mer. cap. III; Cont. Jul. lib. I, cap. III, Edist. ad fid.

due sans le baptême; ce qu'il appuie en disant: que les enfants nouvellement nés, qui n'avaient péché qu'à cause qu'étant engendrés d'Adam selon la chair, ils avaient par contagion contracté la mort ancienne par leur première naissance, devaient être d'autant plus tôt reçus à la rémission des péchés, qu'on leur remettait, non pas leurs propres péchés, mais des péchés étrangers, c'est-à-dire, tous les péchés d'orgueil, de révolte, d'intempérance et d'erreur qui se trouvent dans le seul péché du premier père.

Tout est compris dans ce peu de mots de saint Cyprien, c'est-à-dire, tant le péché même, que la naissance charnelle, et en elle la concupiscence, par où il était transmis: mais tout ce qu'on trouve de si précis dans ces paroles de saint Cyprien avait précédé, et peut-être plus formellement, dans celles de Tertullien, que ce saint martyr ne dédaignait pas d'appeler son maître.

Par la force du même principe, le même Tertullien explique cette ressemblance de la chair du péché¹, que saint Paul a reconnue dans Notre-Seigneur; et saint Augustin n'en parle pas autrement que lui.

On pourrait faire un volume des autres passages du même Tertullien. Je remarquerai seulement qu'il nous fait sentir, comme ont fait aussi tous les anciens, que nous avons commis le même péché que notre premier père; que nous avons avec lui étendu le bras au bois défendu; que nous y avions goûté une pernicieuse douceur², ce qui est toujours cet *in quo* de saint Paul; enfin, qu'avant le baptême notre chair était en Adam dans son vice, dans le poison, dans la corruption de la convoitise, dans les taches et dans les ordures du premier péché que l'eau du baptême n'avait point encore lavées; et que cette corruption passait en nous par l'impureté contagieuse du sang d'où nous sommes conçus, et par la noirceur de la concupiscence: le baptême n'en ôtait pas le fond, il n'en ôtait que la tache, la coulpe, le *reatus*, comme parle saint Augustin. Il y a donc une tache, un *reatus*, une coulpe héréditaire. Qu'y a-t-il à ajouter à cette doctrine?

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Cyprien avec son concile de soixante-six évêques, consulté sur le baptême des petits enfants, que quelques-uns voulaient différer au huitième jour, à l'exemple de la circoncision, résout cette question, ainsi que l'a remarqué saint Augustin³, par la doctrine du péché originel, comme par un principe constamment reçu, et sur lequel il n'y avait jamais eu de contestation ni aucune con-

sultation à faire, puisqu'il était regardé de tous comme certain et indubitable. On voit en effet que ce saint martyr ne fait que dire et appliquer au sujet ce qui avait été enseigné par les Pères précédents; et l'avantage qu'on tire de sa lettre synodique n'est pas d'y apprendre quelque chose de nouveau sur ce dogme; mais de le voir établi comme certain et incontestable⁴ par l'autorité de tout le concile d'Afrique, qui avait à sa tête un si grand docteur.

CHAPITRE XXXI.

Réflexions sur ces passages qui sont des trois premiers siècles: passages de saint Athanase dans le quatrième.

Nous ne sommes qu'au troisième siècle de l'Église, et on y voit déjà sans le moindre doute, et autant en Orient qu'en Occident, la tradition du péché originel; je dis du péché originel dans le sens et dans l'esprit de saint Augustin, et des conciles d'Afrique, d'Orange et de Trente: on voit déjà des conciles en faveur de ce dogme. On a vu, sur la fin du troisième siècle, et au commencement du quatrième, Réticius, évêque d'Autun, cité par saint Augustin: on a vu, dans le même Père, Olympius, évêque d'Espagne. Il n'a point produit saint Athanase, dont il y a apparence que les ouvrages étaient rares en Occident, et n'avaient point été traduits; mais il n'est pas moins exprès que les autres Pères, puisqu'il dit que le genre humain avait prévariqué en Adam, que de là nous était venue la concupiscence²: que Jésus-Christ était mort sur le Calvaire, où les maîtres des Hébreux, et leur tradition, marquaient le sépulcre d'Adam, afin d'abolir son péché³, non-seulement dans sa personne, mais encore dans toute sa postérité⁴. Ainsi le péché d'Adam n'était pas seulement le sien, mais celui de tous ses enfants. Nous avons tous péché en lui selon cet *in quo* de l'Apôtre, que nous trouvons trop souvent pour avoir besoin dorénavant de le répéter; et si ce Père raconte dans la suite que Jésus-Christ nous délivre de la mort, c'est après avoir présupposé qu'il nous délivre, aussi bien qu'Adam, du péché même qui en est la cause.

CHAPITRE XXXII.

Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze.

Saint Augustin nous fait paraître dans la suite du quatrième siècle, comme les deux yeux de l'Orient, en la personne de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Il cite à la vérité un beau passage du premier, où il paraît que nous avons

¹ Aug. *ibid.*

² I. Tom. Orat. cont. Gent. p. 456.

³ De Incarn. 57.

⁴ De Pass. et Cruc.

¹ De Carn. Christ. cap. VI.

² De pudic.

³ De pecc. mer. lib. III, cap. V, n° 10, p. 75.

été intempérants en Ève et en Adam, et chassés en eux du paradis¹. C'est quelque chose de fort, puisqu'on y voit non-seulement la mort et les autres peines du corps, mais le péché même d'Adam et l'exclusion du paradis; c'est-à-dire, la mort de l'âme, et l'exclusion de l'éternelle félicité passée à tous ses enfants. Mais qui veut voir la vérité toute nue, sans avoir besoin ni de former un raisonnement, ni de tirer une conséquence, n'a qu'à lire ce passage du livre premier du Baptême²: *Ces paroles de Notre-Seigneur: IL FAUT NAÎTRE ENCORE UNE FOIS, signifient, dit-il, la correction et le changement de notre première naissance dans l'immondice des péchés, selon cette parole de Job: NUL N'EST PUR DE TACHE, PAS MÊME L'ENFANT D'UN JOUR³; et celle-ci de David: J'AI ÉTÉ CONÇU EN INIQUITÉ⁴, etc.; et cette autre de saint Paul: TOUS ONT PÉCHÉ ET ONT BESOIN DE LA GLOIRE DE DIEU⁵, où il parle si clairement d'un véritable péché, que ce serait obscurcir cette vérité que de l'expliquer davantage. Il dit ensuite que naître de l'eau, c'est, selon saint Paul, mourir au péché; d'où il s'ensuit, conformément à la décision du concile de Carthage⁶, que la forme du baptême serait fautive dans les enfants, s'il n'y avait un péché auquel ils doivent mourir dans ce sacrement.*

Pour saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin en rapporte des paroles claires⁷, et entre autres celles d'une oraison sur le baptême que nous n'avons plus, où il prouve, comme vient de faire saint Basile, la vérité de cette sentence de Notre-Seigneur: *SI L'ON NE RENAÎT DE L'EAU ET DU SAINT-ESPRIT, ETC. parce que c'est dans le baptême qu'on lave les taches de notre première naissance dont il est écrit: NOUS SOMMES CONÇUS DANS LE PÉCHÉ, ETC.* Mais nous avons entre les mains ses autres ouvrages, où il appelle le péché d'Adam notre premier péché, et où il dit: *que nous avons goûté en Adam le fruit défendu: qu'en lui nous avons violé la loi de Dieu, et qu'aussi nous avons été chassés en lui du paradis*, par où les Pères entendent toujours la vie et le séjour des enfants de Dieu. Il prouve aussi, par cette raison, qu'il faut baptiser les petits enfants en cas de péril⁸, et il répond à ceux qui prenaient occasion de différer leur baptême à cause que Jésus-Christ n'a été baptisé qu'à trente ans, qu'il a été libre de prolonger son baptême à celui qui, étant la pureté même, n'avait rien à puri-

¹ Hom. I, de jejun. t. I, 322. Aug. lib. I, cont. Jul. v.
² Hom. I, de jejun. t. I, 322. Aug. lib. I, cont. Jul. v, cap. II, p. 649, 650.

³ Job. XIV, 4.

⁴ Ps. L, 7.

⁵ Rom. II, 23.

⁶ Can. II. — ⁷ Ibid.

⁸ Orat. XI, p. 648-653.

fier; à qui, par conséquent, le baptême n'était pas nécessaire; mais qu'il n'en était pas ainsi de nous qui étions nés par la corruption¹. On trouve aussi dans le même lieu² la pratique des exorcismes qui préparaient au baptême; ce qui n'était autre chose qu'une reconnaissance publique que tous ceux qu'on baptisait; et par conséquent les enfants, puisqu'on ne les baptisait pas dans une autre forme, étaient sous la puissance du démon.

On peut voir encore le premier discours, c'est-à-dire, l'apologie de ce Père³, où, attribuant à l'homme avant le baptême tout ce qu'Adam a fait de mal, et à l'homme depuis le baptême tout ce que Jésus-Christ a fait de bien, il montre que le péché qui nous vient de l'un est aussi véritable en nous, que la justice qui nous vient de l'autre; ce qui est le raisonnement de tous les Pères, à l'exemple de saint Paul.

CHAPITRE XXXIII.

Saint Grégoire de Nysse.

Il n'est pas possible que saint Grégoire de Nysse, dans une matière si essentielle à la religion, se soit séparé de saint Basile son frère, qu'il appelle aussi son maître, et de saint Grégoire de Nazianze avec lequel il était uni, comme tout le monde sait. Cependant on pourrait être étonné de trouver dans son grand Catéchisme une longue instruction sur le baptême, dans laquelle il n'entre pas un mot du péché originel. Il y tourne toute sa pensée à l'instruction des adultes, qui faisaient peut-être alors le plus grand nombre de ceux que l'on baptisait; mais ce qu'il ne marque pas dans l'explication du baptême, il le marque dans l'explication de l'eucharistie, où, pour expliquer pourquoi Jésus-Christ entre en nous par la manducation réelle et substantielle de son corps, il dit *que comme le mal a pénétré au dedans, lorsque nous avons goûté le fruit défendu, il fallait que le remède y entrât aussi⁴. Il prononce ailleurs que la chair est assujettie au mal par la cause du péché: que la mort est venue par un homme, et le salut par un homme aussi⁵: ce qui étend aussi loin la perte en Adam que le salut en Jésus-Christ: qu'une femme (la sainte Vierge) a délivré une femme, c'est-à-dire Ève et ses enfants, et qu'en introduisant la justice en Jésus-Christ, elle a réparé le péché qu'une autre femme avait introduit: que Jésus-Christ a reçu le baptême afin de relever celui qui était tombé,*

¹ Orat. XI, p. 658.

² Ibid. p. 657.

³ Orat. I, p. II, 12.

⁴ Catech. magna. cap. XXXVII, t. III, p. 102 et seq.

⁵ De Virg. ibid. 152.

et de confondre celui qui l'avait abattu, c'est-à-dire, le diable, qui, dit-il, a introduit le péché. C'en est assez pour montrer qu'il ne dégénérait pas de la doctrine de l'antiquité, qui paraît si manifeste dans ceux de son siècle avec qui il avait le plus de liaison.

Je ne crois pas pouvoir ajouter rien de considérable aux passages de saint Hilaire et de saint Ambroise, que saint Augustin a rapportés, et ainsi il ne me reste plus, pour achever le quatrième siècle, que d'examiner avec lui les endroits de saint Chrysostôme, ce qui fera la principale matière du livre suivant.

LIVRE NEUVIÈME.

PASSAGES DE SAINT CHRYSOSTÔME, DE THÉODORET, ET DE PLUSIEURS AUTRES, CONCERNANT LA TRADITION DU PÉCHÉ ORIGINEL.

CHAPITRE PREMIER.

Passage de saint Chrysostôme, objecté à saint Augustin par Julien.

Après que saint Augustin nous a menés par les témoignages, tant de l'Orient que de l'Occident, jusqu'au temps de saint Chrysostôme, qui était le seul des Pères qu'on lui objectait, il vient aux sentiments de ce grand homme, et non content d'avoir démontré par la méthode qu'on a vue, qu'il n'est pas possible que sa doctrine ait dégénéré de celle de tous les autres saints, il répond aux objections qu'on tirait de ses écrits, et en même temps il prouve à son tour, qu'en effet il a reconnu dans tous les hommes, non-seulement la peine, mais encore la culpabilité même du péché d'Adam. Suivons la méthode de ce saint, et proposons avant toutes choses le passage de saint Chrysostôme, que Julien objectait.

Il était tiré d'une homélie sur les néophytes, c'est-à-dire, sur les nouveaux baptisés, que nous n'avons plus; et on y lisait ces paroles, selon la traduction que Julien proposait: « Il y en a qui se persuadent que la grâce du baptême consiste toute dans la rémission des péchés; mais nous venons d'en raconter dix avantages. C'est aussi pour cette raison que nous baptisons les enfants, quoiqu'ils ne soient point souillés par le péché, pour leur donner ou leur ajouter la sainteté, la justice, l'adoption, l'héritage, la fraternité de Jésus-Christ, l'honneur d'être ses membres, et d'être la demeure du Saint-Esprit. » La force de ce passage consistait en ce que saint Chrysostôme semblait vouloir dire qu'on baptisait les enfants, non point pour les

laver du péché, qu'ils n'avaient pas; mais pour leur donner les grâces annexées à ce sacrement.

CHAPITRE II.

Réponse de saint Augustin: passage de l'homélie qu'on lui objectait, par où il en découvre le vrai sens.

Sur ce passage de saint Chrysostôme, saint Augustin fait trois choses: la première, il corrige la traduction de Julien: secondement, il fait voir le sens véritable de saint Chrysostôme: en troisième lieu il prouve ce sens par la suite de l'homélie sur les nouveaux baptisés, qui était celle qu'on lui objectait. Nous commencerons par ce dernier endroit de la réponse, parce qu'il fait voir la solidité des deux autres. Voici donc dans cette homélie les paroles de saint Chrysostôme dont saint Augustin nous rapporte le grec, que nous n'avons plus, et qu'il nous traduit ainsi de mot à mot: *Jésus-Christ est venu une fois, il a trouvé notre cédule ou obligation paternelle, CHIROGRAPHUM PATERNUM, qu'Adam a écrite: celui-ci a établi le commencement de la dette, nous l'avons augmentée par nos péchés postérieurs: ILLE INITIUM INDUXIT DEBITI, NOS FOENUS AUXIMUS POSTERIORIBUS PECCATIS.* Le passage est évident: les termes sont clairs. CHIROGRAPHUM est ici la cédule ou l'obligation pour contracter une dette. Saint Chrysostôme enseigne ailleurs², que c'est là naturellement ce que ce mot signifie. La cédule ou obligation paternelle, CHIROGRAPHUM PATERNUM, marque une dette ancienne qui se trouve parmi les effets de la succession; FOENUS signifie en ce lieu, selon l'usage ordinaire, *ES ALIENUM, dette.* L'intelligence des termes étant supposée, la chose ne reçoit plus de difficulté. Saint Chrysostôme ne parlerait pas des péchés postérieurs qui ont augmenté notre dette, s'il n'en avait supposé un premier qui l'a commencée. Le terme même de dette signifie péché dans l'usage de l'Écriture; et nous donnons tous les jours ce nom au péché, lorsque nous disons dans l'Oraison dominicale: *DIMITTE NOBIS DEBITA NOSTRA, remettez-nous nos péchés, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.* En ce sens nous avons deux sortes de dettes: la première est celle que nous avons contractée dans notre premier père; et la seconde, celle que nous augmentons par nos péchés. Nous sommes des deux côtés redevables à la justice divine. Saint Augustin remarque très-bien de cette première dette, qu'elle est nôtre, et qu'elle est aussi paternelle. Saint Chrysostôme, dit-il, l'appelle nôtre, CHIROGRAPHUM NOSTRUM, parce qu'elle nous devient propre par la succession:

¹ Cont. Jul. lib. I, cap. VI, n° 26.

² Hom. VI, in Coloss. II, 14.

¹ Cont. Jul. lib. I, cap. VI, n° 21.